

## L'emploi saisonnier dans l'Ain en 2017

Cette fiche départementale présente les principaux indicateurs issus du co-investissement réalisé en collaboration entre l'INSEE, la DARES et les DREETS Auvergne-Rhône-Alpes et Nouvelle-Aquitaine. Il mobilise les données issues des DADS et de la DSN 2017 (hors intérim)

Il a permis la réalisation d'une étude en partenariat entre la DREETS et la DR INSEE d'Auvergne-Rhône-Alpes

<https://auvergne-rhone-alpes.dreets.gouv.fr/Emploi-saisonnier-au-dela-de-l-hebergement-restauration-des-orientations>

### Table des matières

Source.....	2
Concepts et méthodologie .....	2
Carte 1 : Part de l'emploi saisonnier dans l'emploi total du département (en % du nombre de postes) .....	4
Graphique 1 - Volume quotidien du nombre de postes saisonniers sans les postes intérim en Auvergne-Rhône-Alpes .....	5
Tableau 1 - Répartition des postes saisonniers et nombre moyen journalier de postes saisonniers.....	5
Tableau 2 - Nombre de postes saisonniers le jour du pic de la saison.....	6
Tableau 3 - Nombre d'heures total et en équivalent temps plein des postes saisonniers par principaux secteurs qui y recourent .....	6
Graphique 2 - Part des postes saisonniers dans la NAF .....	7
Graphique 3 - Caractéristiques des saisonniers .....	8
Tableau 4 - Taux de recours à l'emploi saisonnier par secteur (taux de recours >0,5 %) .....	9
Graphique 4- Répartition des postes saisonniers en fonction de l'éloignement domicile travail (en%) .....	10
Graphique 5 - Part des saisonniers multi-actifs par département (en %).....	10

---

## Source

---

Les données utilisées dans cette fiche sont issues d'un co-investissement (intitulé EP\_O2) réalisé par l'Insee en collaboration avec le ministère du travail (DARES et DREETS). Ces données sont issues de la **base Tous Salariés** élaborée à partir des Déclarations Sociales Nominatives (DSN), formalité administrative obligatoire pour toutes les entreprises employeuses du secteur privé depuis 2017. Dans cette fiche, sont pris en compte les salariés du secteur privé hors intérimaires et excluant donc la fonction publique et les salariés des particuliers employeurs. Le lieu de résidence renseigné dans ces déclarations est normalement celui de leur **résidence principale** mais pour les saisonniers, il n'est pas exclu qu'il corresponde dans certains cas à leur lieu de résidence au moment de leur emploi saisonnier. Dans cette fiche, ne sont pas comptabilisés les **travailleurs détachés**, c'est-à-dire les salariés travaillant en France mais pour un employeur étranger. Ils étaient un peu plus de 10 000 à travailler dans la région début 2020.

Le **taux de recours** d'un secteur est le nombre d'heures des postes saisonniers, rapporté au nombre d'heures de l'ensemble des postes du secteur.

---

## Concepts et méthodologie

---

### Saison

Une saison est définie par 4 caractéristiques :

- une zone géographique (zone d'emploi) ;
- un secteur d'activité (niveau sous-classe de la NAF rév.2) ;
- un début de saison ;
- une fin de saison.

### Caractère saisonnier d'un secteur d'activité (NAF)

Pour une zone d'emploi donnée, une NAF est saisonnière si :

- on observe une hausse momentanée du volume quotidien pendant 15 jours minimum ;
- cette hausse doit être observée au moins une fois les trois années précédentes à la même période de l'année ;
- parmi les hausses momentanées observées sur l'ensemble de la période, un pic minimal doit être observé au moins deux années, dont obligatoirement la dernière année.

### Postes saisonniers

Les postes retenus comme saisonniers sont les postes à durée déterminée dont les dates de début ET de fin de contrat sont incluses dans la saison.

### Salariés saisonniers

Les saisonniers sont les personnes qui ont occupé au moins un poste saisonnier l'année de référence.

### Temps de travail

Le temps partiel est une condition d'emploi d'un salarié. Elle qualifie le poste selon un taux d'activité. Une personne est considérée comme étant à temps partiel lorsqu'elle réalise moins d'heures de travail que la durée légale ou conventionnelle de l'entreprise (temps complet). Le « temps autre » désigne ici notamment le travail à domicile, le travail au forfait-jour ainsi que le travail intermittent.

---

### Équivalent temps plein

Un équivalent temps plein correspond à un volume de travail proratisé par les durées d'emploi et les heures travaillées :

– pour les salariés ayant une unité de mesure déclarée en heures, le calcul des équivalents temps plein consiste à rapporter les heures déclarées ou redressées à une norme de référence annuelle de temps de travail (la norme de référence de temps de travail la plus courante est celle de 35 heures par semaine, soit 1 820 heures sur l'année (=52 × 35)).

Exemple : un individu ayant travaillé 13 semaines à 35 heures sur un poste aura donc un EQTP de 0,25 (=13 × 35/1820).

– pour les autres des traitements particuliers sont effectués (cf p. 67 du guide d'utilisation du fichier tous salariés 2017 pour la méthode d'élaboration de la variable EQTP).

### Seuil de bas salaires

Le seuil de bas salaire a été calculé à partir du fichier national « salariés ». Il correspond aux 2/3 de la médiane des salaires nets totaux annuels des individus sans filtre sur l'âge, ni sur le salaire horaire minimal. En 2017, ce seuil de bas salaire est fixé à 1 036,7 € mensuels, c'est-à-dire légèrement au-dessous du niveau du Smic. Il a été calculé « hors fonction publique » et « hors particuliers employeurs ».

### Taux de recours à l'emploi saisonnier

Les taux de recours sont exprimés au lieu de travail et rapportent le nombre d'heures travaillées des postes saisonniers au nombre total d'heures travaillées.

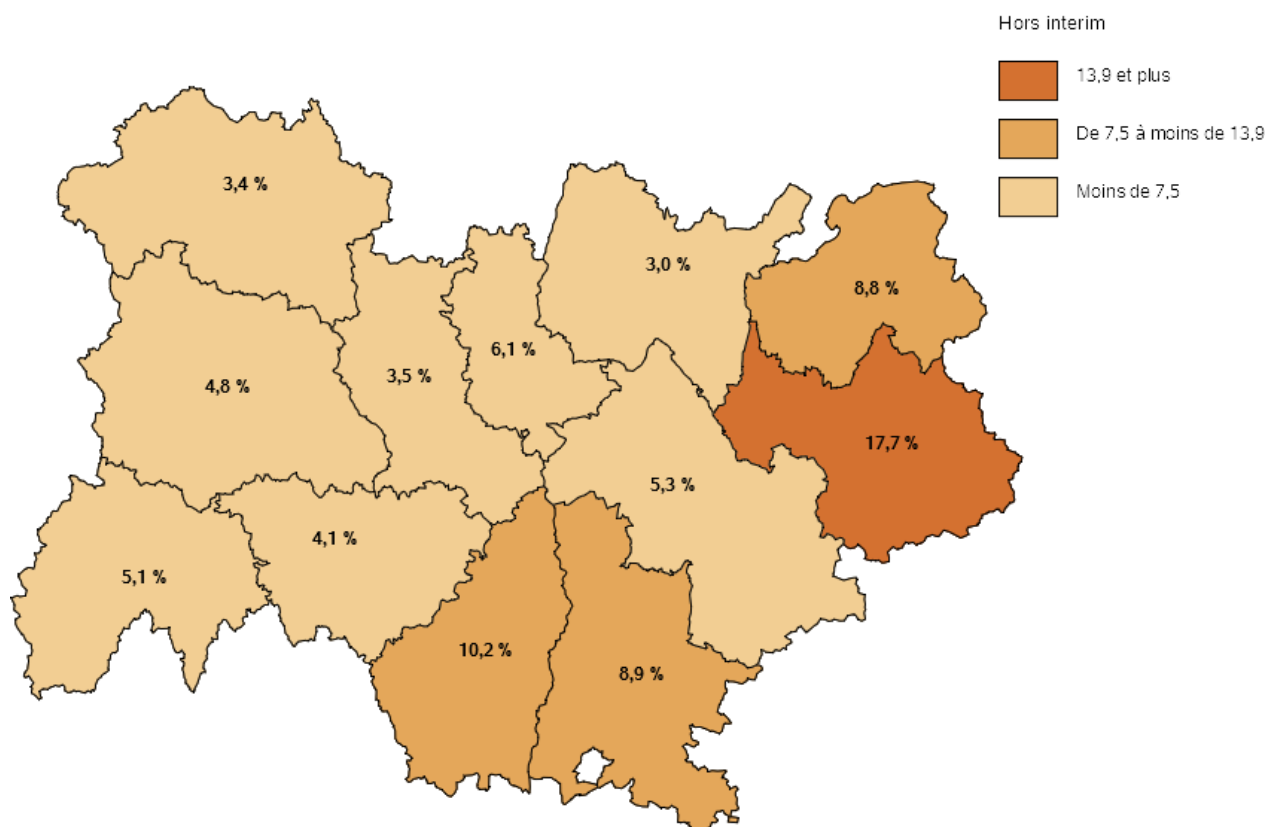
### Multi-activité

Si, pendant son poste saisonnier (respectivement salarié), un saisonnier (respectivement un salarié) occupe au moins un autre poste d'une durée minimale d'une semaine avec un chevauchement de date, il est considéré comme « **multi-actif** ». Dans le cas contraire, il est considéré comme « monoactif ». Ces postes supplémentaires sont également des postes salariés, hors fonction publique et particuliers-employeurs. Un directeur de centre de vacances en été, qui est professeur des écoles le reste de l'année sera considéré comme un saisonnier mono-actif dans notre étude.

---

**Carte 1 : Part de l'emploi saisonnier dans l'emploi total du département (en % du nombre de postes)**

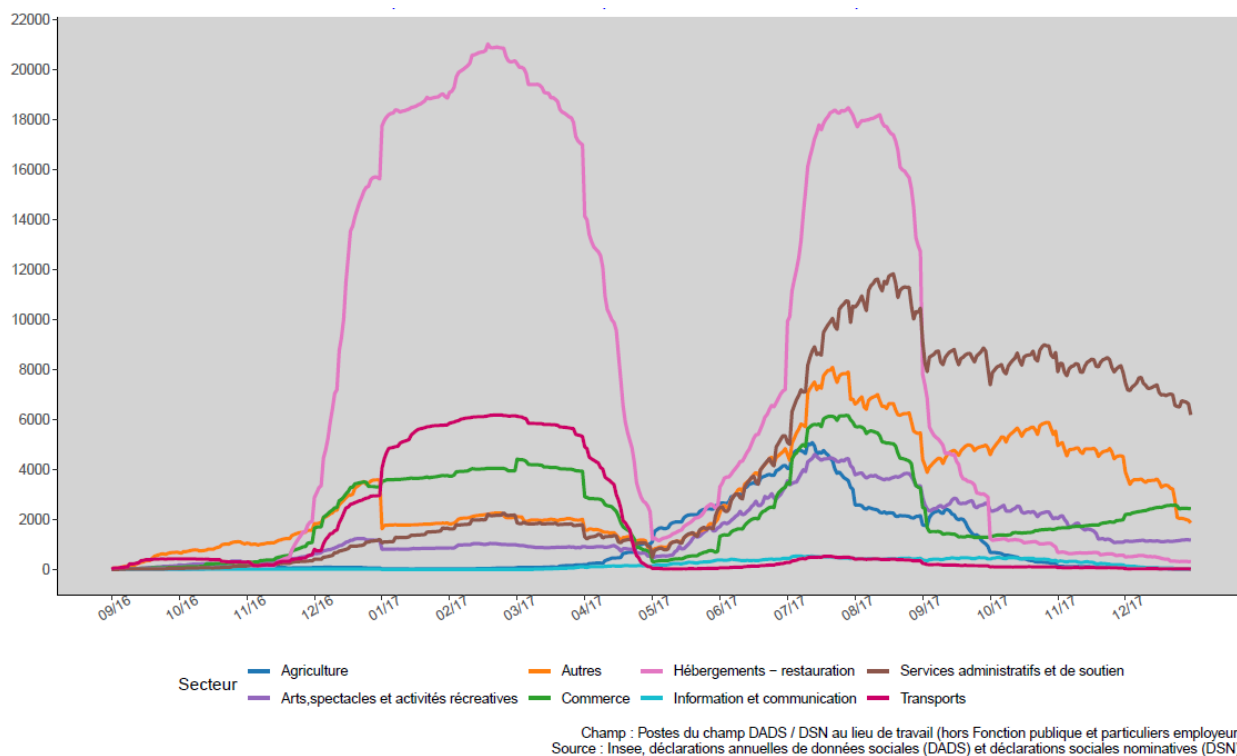
---

**Part de l'emploi saisonnier dans l'emploi total du département pour la région Auvergne-Rhône-Alpes**

Champ : Postes du champ DADS / DSN au lieu de travail (hors Fonction publique et particuliers employeurs) – Hors intérim

Source : Insee, déclarations annuelles de données sociales (DADS) et déclarations sociales nominatives (DSN)

## Graphique 1 - Volume quotidien du nombre de postes saisonniers sans les postes intérim en Auvergne-Rhône-Alpes



NB : ce graphique n'est pas disponible au niveau départemental

## Tableau 1 - Répartition des postes saisonniers et nombre moyen journalier de postes saisonniers

Libellé de la zone	Nombre de postes saisonniers de la zone*	Nombre de postes saisonniers à temps complet	Nombre de postes saisonniers à temps partiel	Nombre de postes saisonniers à temps autres	Nombre journalier moyen de postes saisonniers
Ain	7 085	2 817	1 767	2 501	271
Allier	3 943	1 893	1 398	652	208
Ardèche	11 231	7 217	2 427	1 587	651
Cantal	2 549	1 455	714	380	117
Drôme	23 467	12 939	5 060	5 468	1 126
Isère	30 411	15 433	6 693	8 285	1 199
Loire	10 756	5 161	2 470	3 125	383
Haute-Loire	3 195	1 310	1 147	738	143
Puy-de-Dôme	13 412	6 837	3 095	3 480	519
Rhône	74 567	30 097	21 205	23 265	2 905
Savoie	48 592	34 710	8 249	5 633	4 563
Haute-Savoie	33 863	21 417	7 249	5 197	2 099
<b>Auvergne-Rhône-Alpes</b>	<b>263 071</b>	<b>141 286</b>	<b>61 474</b>	<b>60 311</b>	<b>14 184</b>

Champ : Postes du champ DADS / DSN hors intérimaires au lieu de travail (hors Fonction publique et particuliers employeurs) - Hors intérim  
Source : Insee, déclarations annuelles de données sociales (DADS) et déclarations sociales nominatives (DSN)

\*Le nombre de postes est calculé sur l'année 2017

**Tableau 2 - Nombre de postes saisonniers le jour du pic de la saison**

Libellé de la zone	Date du nombre maximal de postes saisonniers de la zone	Nombre maximal de postes saisonniers de la zone	Nombre maximal de postes salariés de la zone (hors CDI)
Ain	25 – juillet	1 930	25 610
Allier	11 – août	1 374	14 378
Ardèche	21 – juillet	5 162	19 503
Cantal	23 – août	1 088	7 470
Drôme	10 – juillet	7 676	36 310
Isère	28 – juillet	5 006	65 434
Loire	13 – juillet	2 068	35 688
Haute-Loire	25 – juillet	1 226	11 330
Puy-de-Dôme	18 – juillet	3 893	35 239
Rhône	27 – oct	10 960	120 766
Savoie	22 – fev	24 252	48 850
Haute-Savoie	18 – fev	8 482	41 841
Auvergne-Rhône-Alpes	21 – juillet	49 844	451 850

NB : Le nombre de postes salariés maximal de la zone n'est pas nécessairement atteint le jour du pic saisonnier indiqué en colonne 2.

Champ : Postes du champ DADS / DSN hors intérimaires au lieu de travail (hors Fonction publique et particuliers employeurs) - Hors intérim

Source : Insee, déclarations annuelles de données sociales (DADS) et déclarations sociales nominatives (DSN)

**Tableau 3 - Nombre d'heures total et en équivalent temps plein des postes saisonniers par principaux secteurs qui y recourent****Département de l'Ain**

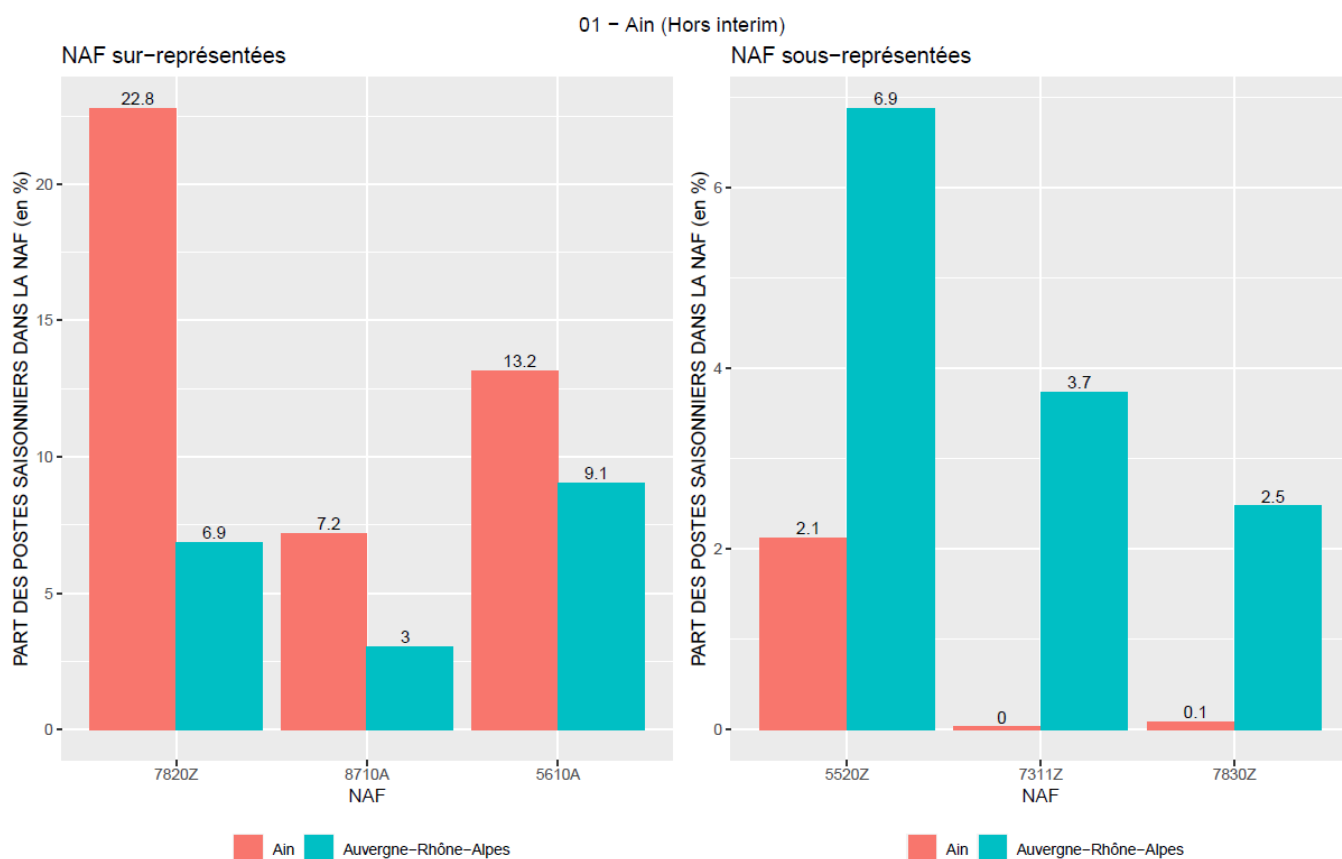
Libellé du secteur	Nombre d'heures des postes saisonniers	% du secteur dans l'ensemble des heures saisonnières de la zone	Nombre d'EQTP	% du secteur dans l'ensemble des EQTP saisonniers de la zone
7820Z - Activités des agences de travail temporaire	151 571	20,5%	83	20,7%
5610A - Restauration traditionnelle	118 169	16,0%	64	16,0%
5510Z - Hôtels et hébergement similaire	54 802	7,4%	29	7,3%
8710A - Hébergement médicalisé pour personnes âgées	51 061	6,9%	28	7,0%
4711D - Supermarchés	33 866	4,6%	18	4,6%
0113Z - Culture de légumes, de melons, de racines et de tubercules	33 022	4,5%	18	4,4%
9499Z - Autres organisations fonctionnant par adhésion volontaire	27 720	3,8%	15	3,8%
9329Z - Autres activités récréatives et de loisirs	26 593	3,6%	15	3,6%
8122Z - Autres activités de nettoyage des bâtiments et nettoyage industriel	26 140	3,5%	14	3,6%
8121Z - Nettoyage courant des bâtiments	18 798	2,5%	10	2,6%
9001Z - Arts du spectacle vivant	17 472	2,4%	10	2,4%

NB : les secteurs affichés couvrent 75 % de l'ensemble des heures (resp. des EQTP) saisonnières

Champ : Postes du champ DADS / DSN hors intérimaires au lieu de travail (hors Fonction publique et particuliers employeurs) - Hors intérim

Source : Insee, déclarations annuelles de données sociales (DADS) et déclarations sociales nominatives (DSN)

## Graphique 2 - Part des postes saisonniers dans la NAF

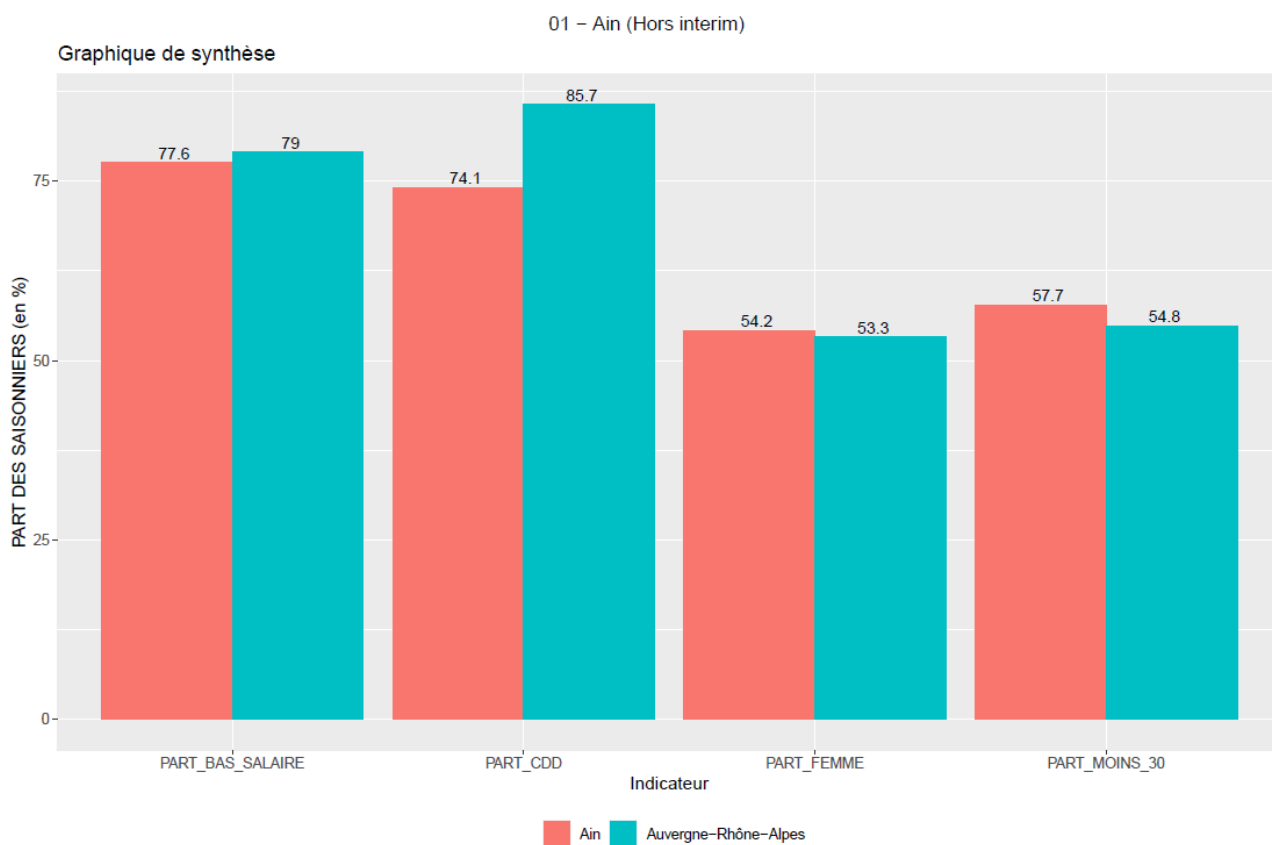


**7820Z** : Activités des agences de travail temporaire, **8710A** : Hébergement médicalisé pour personnes âgées, **5610A** : Restauration traditionnelle, **5520Z** : Hébergement touristique et autre hébergement de courte durée, **7311Z** : Activités des agences de publicité, **7830Z** : Autre mise à disposition de ressources humaines

Champ : Postes saisonniers sur un an glissant entre 2016 et 2017 du champ DADS / DSN au lieu de travail (hors fonction publique et particuliers employeurs)

Source : Insee, déclarations annuelles de données sociales (DADS) et déclarations sociales nominatives (DSN)

### Graphique 3 - Caractéristiques des saisonniers



Champ : Postes du champ DADS / DSN hors intérimaires au lieu de travail (hors Fonction publique et particuliers employeurs) - Hors intérim  
Source : Insee, déclarations annuelles de données sociales (DADS) et déclarations sociales nominatives (DSN)



**Tableau 4 - Taux de recours à l'emploi saisonnier par secteur (taux de recours >0,5 %)**

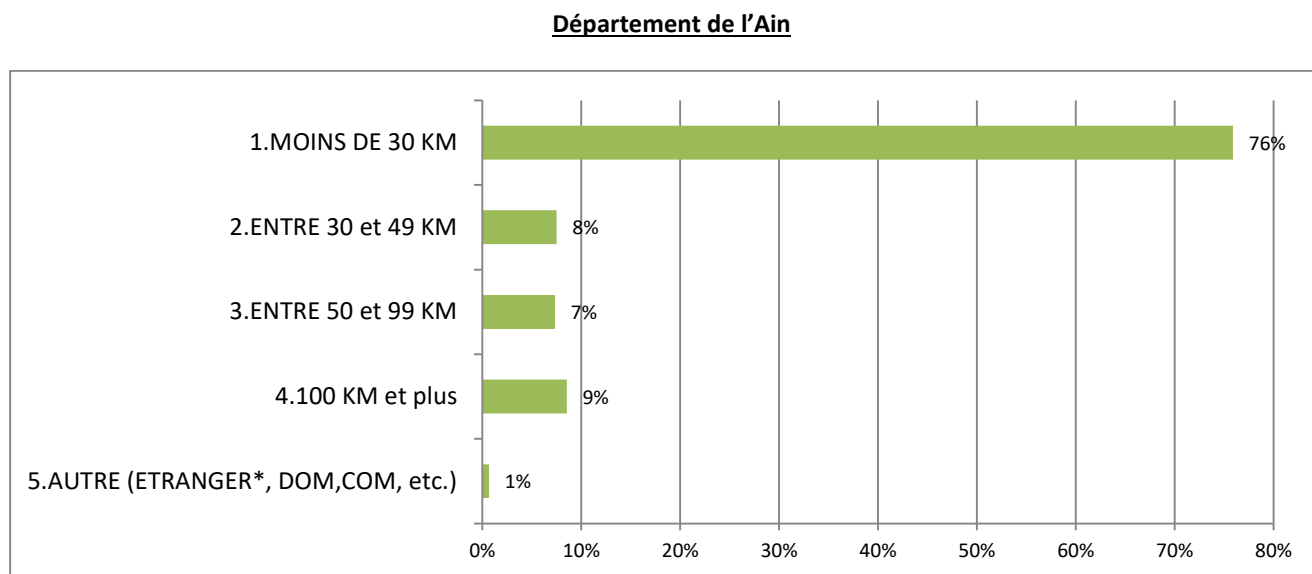
Pour chaque secteur, le taux de recours annuel à l'emploi saisonnier est égal au **nombre d'heures des postes saisonniers rapporté au nombre d'heures total**

**Département de l'Ain**

Libellé du secteur	Nombre d'heures des postes saisonniers (en milliers)	Nombre d'heures de l'ensemble des postes salariés (en milliers)	Taux de recours (en %)
7820Z - Activités des agences de travail temporaire	151,6	1602,7	9,5
9001Z - Arts du spectacle vivant	17,5	191,1	9,1
0113Z - Culture de légumes, de melons, de racines et de tubercules	33,0	377,0	8,8
9329Z - Autres activités récréatives et de loisirs	26,6	695,7	3,8
9321Z - Activités des parcs d'attractions et parcs à thèmes	0,7	18,5	3,7
0121Z - Culture de la vigne	3,1	84,5	3,6
5520Z - Hébergement touristique et autre hébergement de courte durée	14,7	405,8	3,6
5510Z - Hôtels et hébergement similaire	54,8	1920,3	2,9
8122Z - Autres activités de nettoyage des bâtiments et nettoyage industriel	26,1	950,8	2,7
5610A - Restauration traditionnelle	118,2	4305,5	2,7
4799A - Vente à domicile	6,2	288,3	2,2
8710A - Hébergement médicalisé pour personnes âgées	51,1	2441,9	2,1
5621Z - Services des traiteurs	3,0	186,6	1,6
8730A - Hébergement social pour personnes âgées	12,1	766,0	1,6
4631Z - Commerce de gros (commerce interentreprises) de fruits et légumes	9,5	657,6	1,4
9499Z - Autres organisations fonctionnant par adhésion volontaire	27,7	1995,1	1,4
8010Z - Activités de sécurité privée	7,5	536,8	1,4
1012Z - Transformation et conservation de la viande de volaille	4,1	305,6	1,3
4772A - Commerce de détail de la chaussure	3,4	264,6	1,3
5630Z - Débits de boissons	5,4	437,4	1,2
4752B - Commerce de détail de quincaillerie, peintures et verres en grandes surfaces (400 m <sup>2</sup> et plus)	12,9	1083,0	1,2
4730Z - Commerce de détail de carburants en magasin spécialisé	4,1	347,8	1,2
4765Z - Commerce de détail de jeux et jouets en magasin spécialisé	1,4	116,2	1,2
8121Z - Nettoyage courant des bâtiments	18,8	1673,2	1,1
0111Z - Culture de céréales (à l'exception du riz), de légumineuses et de graines oléagineuses	2,1	206,9	1,0
5920Z - Enregistrement sonore et édition musicale	0,0	2,7	0,9
1013B - Charcuterie	1,4	162,7	0,9
9311Z - Gestion d'installations sportives	2,6	307,7	0,8
9312Z - Activités de clubs de sports	5,0	629,1	0,8
4764Z - Commerce de détail d'articles de sport en magasin spécialisé	4,0	508,6	0,8
9412Z - Activités des organisations professionnelles	1,1	141,4	0,8
8710C - Hébergement médicalisé pour adultes handicapés et autre hébergement médicalisé	4,9	644,0	0,8
4711D - Supermarchés	33,9	4974,0	0,7
5210A - Entreposage et stockage frigorifique	4,3	675,9	0,6
4771Z - Commerce de détail d'habillement en magasin spécialisé	7,9	1237,4	0,6
0130Z - Reproduction de plantes	0,9	160,1	0,6
8891A - Accueil de jeunes enfants	6,8	1287,1	0,5

Champ : Postes du champ DADS / DSN hors intérimaires au lieu de travail (hors Fonction publique et particuliers employeurs) – Hors intérim  
 Source : Insee, déclarations annuelles de données sociales (DADS) et déclarations sociales nominatives (DSN)

## Graphique 4- Répartition des postes saisonniers en fonction de l'éloignement domicile-travail (en%)



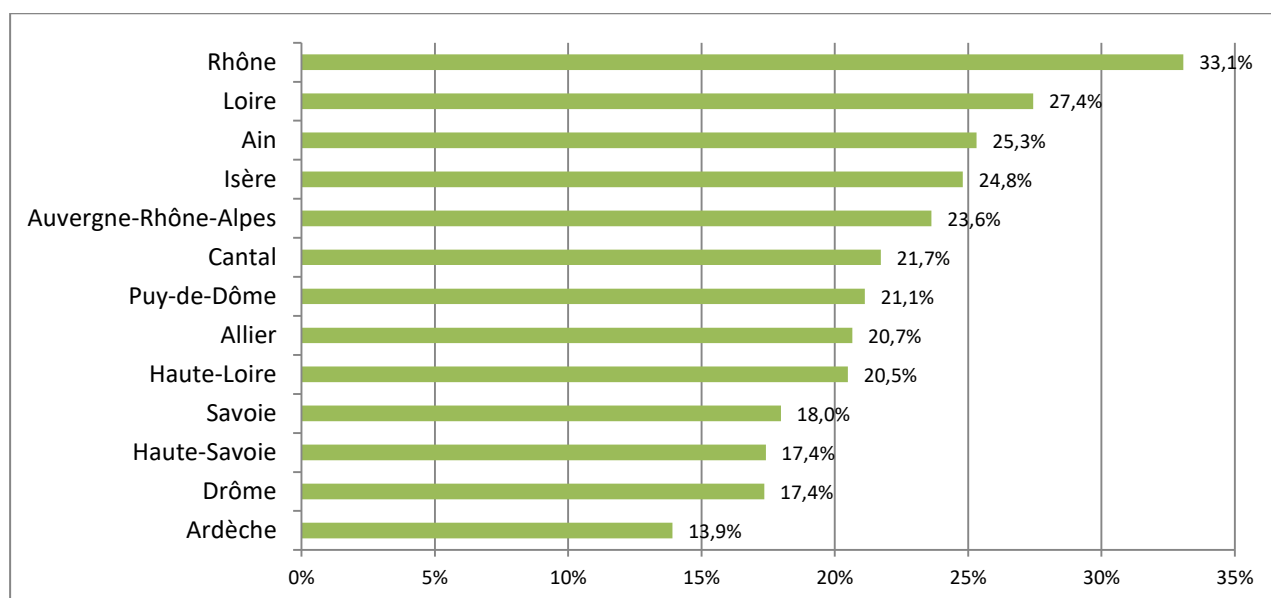
NB : Le lieu de résidence renseigné dans la DSN est censé être celui de la **résidence principale** mais pour les saisonniers, il n'est pas exclu qu'il corresponde dans certains cas au lieu de résidence au moment de l'emploi saisonnier

Champ : Postes du champ DADS / DSN hors intérimaires au lieu de travail (hors Fonction publique et particuliers employeurs) - Hors intérim

\*les travailleurs détachés n'apparaissent pas dans ces résultats.

Source : Insee, déclarations annuelles de données sociales (DADS) et déclarations sociales nominatives (DSN)

## Graphique 5 - Part des saisonniers multi-actifs par département (en %)



Champ : Postes du champ DADS / DSN hors intérimaires au lieu de résidence (hors Fonction publique et particuliers employeurs) - Hors intérim

Source : Insee, déclarations annuelles de données sociales (DADS) et déclarations sociales nominatives (DSN)